

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2012

AIDE MÉDICALE D'ÉTAT - (N° 145)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
M. Tian

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , pour les soins en médecine de ville, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.